



Banque Conseil
en Gestion
de Patrimoine

Votre conseiller :

Prénom Nom
N° de tél. portable

Votre agence :

Adresse de l'agence
N° de tél. de l'agence

Nom et Prénom du titulaire ou du
Représentant
[adresse]
[code postal et ville]

Bois-Colombes, le XX juillet 2024

**CE COURRIER
NÉCESSITE UNE ACTION
DE VOTRE PART**

Libellé de produit - N° de compte :

Modifications de notre offre de compte-titres : découvrez ce que cela implique pour vous

Vous êtes titulaire d'un compte-titres, PEA ou PEA-PME ouvert dans nos livres, nous vous remercions pour votre fidélité.

Comme annoncé début juin, nous avons décidé de moderniser l'offre de compte-titres, en établissant un partenariat avec COPARTIS¹, une filiale de BNP Paribas spécialisée dans le domaine de la tenue de compte. Cette modernisation implique un transfert de vos avoirs vers un compte ouvert par COPARTIS, nécessitant votre consentement explicite. Cette collaboration vous permettra de bénéficier d'un service de conseil toujours assuré par nos soins, conjointement à une offre de tenue de compte assurée par COPARTIS.

Nous vous invitons à prendre connaissance de la Convention de Comptes d'instruments financiers, PEA et PEA-PME COPARTIS, ainsi que de l'annexe tarifaire, jointes à cette lettre. Nous vous invitons à y porter toute l'attention nécessaire.

Pour effectuer ce transfert, après avoir pris connaissance des documents précités, le bordereau de consentement joint doit être signé pour vous permettre à la fois d'ouvrir un compte chez COPARTIS, de transférer vos avoirs sur ce nouveau compte et de clôturer votre compte actuellement ouvert au sein de l'UFF.

Des données et pièces justificatives sont également nécessaires. Vous trouverez le détail des éléments attendus dans le document « Guide pratique et réponses aux questions » joint à cet envoi.

1. SA au capital de 21 000 000,00 euros, immatriculée au RCS de Nanterre sous le n° 420 625 238, dont le siège social est sis 22-24 rue des Deux Gares 92500 Rueil-Malmaison.

UNION FINANCIÈRE DE FRANCE BANQUE

70, avenue de l'Europe 92270 Bois-Colombes - Tél. : +33 1 40 69 65 17 - Service clientèle UFF Contact : 0 805 805 809 (Service & appel gratuits) - www.uff.net

Société anonyme au capital de 15 467 031,07 € - 473 801 330 R.C.S Nanterre - Établissement de crédit agréé auprès de l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution (www.acpr.banque-france.fr) en qualité de Prestataire de Services d'Investissement.

N° TVA intracommunautaire : FR49473801330.

Pour effectuer cette démarche, deux solutions s'offrent à vous :

1. En ligne, sur notre portail dédié et sécurisé :

- Rendez-vous sur notre site internet à l'adresse : <https://transfert-copartis-pp.uff.net>
- Identifiez-vous avec le code ci-dessous et laissez-vous guider par les instructions en ligne : XXXXXXXXXXX

2. Par courrier :

- Envoyez les documents (sans agrafes ni trombones) dans l'enveloppe pré-affranchie jointe ou à l'adresse suivante :

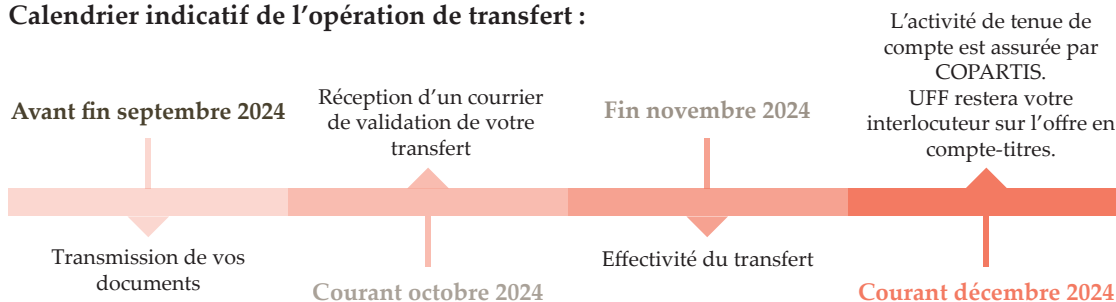
**UFF OPÉRATION TRANSFERT COPARTIS -
AUTORISATION 41943 - 62069 ARRAS CEDEX 9**

Joignez ce présent courrier à vos documents.

Vous trouverez dans le document « Guide pratique et réponses aux questions » le détail des éléments attendus.

Pour toute question concernant l'utilisation de notre portail en ligne ou la complétude du dossier papier, notre service d'assistance téléphonique est à votre disposition du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h, au numéro suivant : 01 40 41 59 65.

Calendrier indicatif de l'opération de transfert :



Nous vous informons dès maintenant que le fonctionnement de votre compte-titres, PEA ou PEA-PME sera impacté pendant la période précédant le transfert effectif. En effet, un arrêt temporaire de la prise en compte des ordres (ex. : achat et vente sur les instruments financiers) sera appliqué afin d'assurer le bon déroulement de l'opération.

Nous vous invitons à suivre régulièrement les communications d'UFF à venir qui vous apporteront des précisions sur les dates d'arrêt et de reprise des opérations.

Par ailleurs, d'autres modalités de fonctionnement de vos comptes pourront faire l'objet d'aménagement ou d'arrêt de service.

Vous trouverez les réponses à vos principales interrogations dans le document « Guide pratique et réponses aux questions » joint à ce courrier et également disponible sur le site internet www.uff.net.

En cas de doute ou de situation particulière, votre conseiller UFF est à votre disposition pour vous fournir toutes les informations nécessaires.

Pour toute question concernant cette opération, n'hésitez pas à contacter votre conseiller UFF.

Nous vous remercions de votre confiance.

Fred VIANAS
Directeur général

Documents joints :

- Guide pratique et réponses aux questions
- Bordereau de consentement
- Fiche de connaissance client
- Auto-certification de résidence fiscale
- Enveloppe retour pré-affranchie
- Convention de Comptes d'instruments financiers, PEA et PEA-PME COPARTIS et annexe tarifaire